



Déchets : rappels réglementaires, recommandations et mise en œuvre

Café-prévention pour les équipes de coordination d'EMS

CPias Hauts de France

11 juin 2024

Les déchets : quels risques? quelle réglementation?

- Problématique complexe : Code de la Santé Publique + Code de l'Environnement + Code du Travail
- Nécessité de protéger les professionnels tout au long du circuit + protection de l'environnement
- Nouvelles obligations liées à la transition écologique : note juridique de la FHF

[https://www.fhf.fr/sites/default/files/2024-04/Note Trans Eco Dejets12.pdf](https://www.fhf.fr/sites/default/files/2024-04/Note_Trans_Eco_Dejets12.pdf)



DASRI : définition du code de la santé publique

Selon l'article R1335-1 du Code de la santé publique, les DASRI sont définis comme des déchets :

- Présentant un risque infectieux, du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines, dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants.
- Déchets, même en l'absence de risque infectieux, relevant de l'une des catégories suivantes :
 - Matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique
 - Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption
 - Déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables.

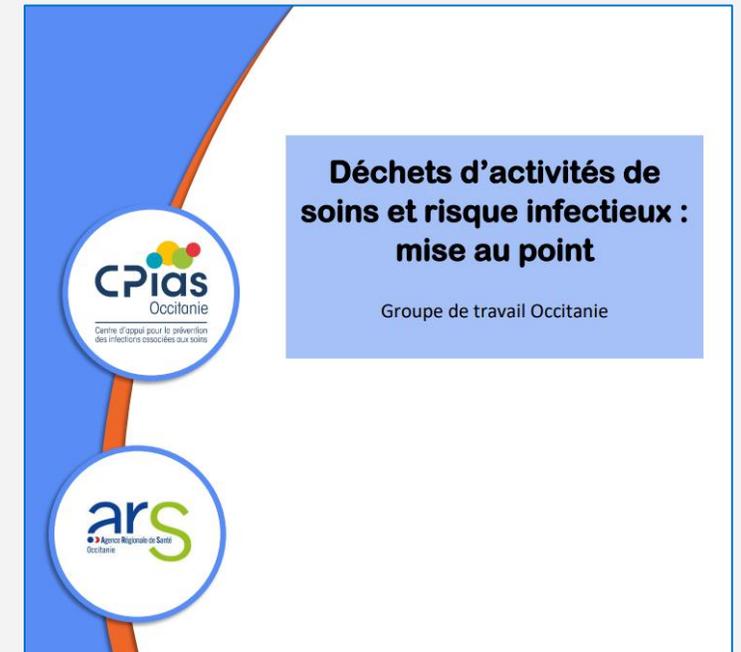
Guide du Ministère de 2009

- En cours de mise à jour
- Donne toutes les règles à respecter en pratique (circuit, locaux etc...)
- Reste d'actualité en attendant la publication d'un nouveau guide
- https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_Dasri_BD.pdf



Travail du CPias Occitanie

- Guide sur les DASRI : <https://cpias-occitanie.fr/wp-content/uploads/2021/02/Dechets-doc-version-definitive.pdf>
- Diaporama de présentation : <https://cpias-occitanie.fr/wp-content/uploads/2021/07/Gestion-des-dechets-dactivites-de-soins.pdf>
- Grille d'évaluation : <https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fcpias-occitanie.fr%2Fwp-content%2Fuploads%2F2021%2F02%2FTableur-check-list-Gestion-des-DAS-version-definitive.xlsx&wdOrigin=BROWSELINK>



Comment trier DASRI/DAOM (=DASND)

- En EMS : très peu de DASRI, principalement :
 - ✓ Objets perforants → OPCT
 - ✓ Protections et changes en cas de diarrhée infectieuse
 - ✓ Tri à faire à la source, procédure propre à l'établissement

Les autres déchets peuvent aller en sac DAOM.

Aspect réglementaires sur les DASRI

- Article R 1335-2 du Code de la santé publique, les producteurs de DASRI à savoir les établissements sont pleinement responsables de la gestion et de l'élimination des déchets qu'ils génèrent.
- Conformément aux articles R 1335-3 à R 1335-8 du même code, cette responsabilité couvre l'ensemble de la chaîne de gestion, des étapes de production et d'entreposage jusqu'à l'élimination finale des déchets.

DASRI : obligations sur le site de production

- Tri minutieux des DASRI dès leur production. Conditionnements adaptés et conformes.
- Emballages spécifiques, résistants et conformes aux normes en vigueur.
- Zone d'entreposage spécifique
- Les déchets triés doivent être entreposés dans une zone dédiée au sein de l'établissement, respectant les conditions de sécurité et les délais réglementaires d'entreposage, afin d'éviter toute propagation de maladies infectieuses.

DASRI : obligations en dehors du site de production

- Collecte par un transporteur agréé
- Suivi de la filière d'élimination
- Traitement spécifique
- Archivage des justificatifs de traçabilité
- Traçabilité dématérialisée : TRACKDECHETS

https://www.preventioninfection.fr/?jet_download=ffe1ca25adb99a2c2a0f794fe1f5db

[5858ee9608](#)

GESTION DES DECHETS

TRACKDECHETS

La traçabilité des déchets 100% dématérialisée



Outil de traçabilité numérique gratuit

En pratique : peu de DASRI, beaucoup de DAOM...

- Les DAOM (ou déchets ménagers assimilés) **sont également réglementés** : code de l'environnement + code des collectivités territoriales
- Le circuit doit être organisé en interne, les sacs régulièrement évacués
- Local dédié, conteneurs adaptés
- Si possible : local intermédiaire
- Les sacs ne doivent pas trainer, s'accumuler et rester au sol
- Risque pour l'environnement, pour les résidents et pour les professionnels de la structure

Pour conclure, en pratique

- Définir les filières de tri
- Avoir une personne référente sur la thématique
- S'intéresser à tous les déchets et pas seulement aux DASRI
- Essayer de diminuer la production de déchets quand c'est possible
- Protection des professionnels : respect des précautions standard +++

Documents complémentaires

- Gestion des DASRI : pour un achat sans risque :

https://www.preventioninfection.fr/?jet_download=014d08c9bc18ac33c550bb1fde00f77496188a79

- Page du CPias Auvergne Rhône-Alpes dédiée aux déchets en secteur médico-social :

<https://www.cpias-auvergnerhonealpes.fr/outils-dechets-pour-le-secteur-medico-social>

- Gestion des déchets - TRACKDéchets outil de traçabilité numérique :

https://www.preventioninfection.fr/?jet_download=ffe1ca25adb99a2c2a0f794fe1f5db5858ee9608

- Outils du CPias Centre Val de Loire : <https://www.cpias-centre.fr/pratiques/dech/>

Merci de votre attention